

PRIÈRE A nos ABOUNNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORÊTS.

Q. ébec, 28 aout 1875.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic., cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions indiquées plus bas, savoir :

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEURE

Limite Templeton No. 1, 11 mille arpents.
" Portland West A. 134 "

AGENCE DE CO-AVENTURE.

Limite Arrrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE TIMOUSSKI.

Limite Musquod, No. 1 Est, 16 milles carrés.
" Neigette No. 2, 14 "
" Macpès, No. 2, 12 "
" Duquesne, No. 1, 8 "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la vente foncière de la première année (de deux piastres par mille Carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites, une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront lu devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOT,

Commissaire.

Ste. Anne, 2 septembre 1875.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes informées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées

au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (si échissant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné; et à remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes les petitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "doux premiers semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUILLERVILLE

Greffier du Conseil Législatif

C. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative

Q. ébec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE:

Les deux mères	Neuvième	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble courtois	Hoppi	30
Videmoiselle	Roulette	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Jacchman	25
Les longuettes magiques	Garibaldi	20
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La faveur et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure : elle prie, elle attend !	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvain	Holmès	50
Amour et caprice	Bovary	25
Chanson d'âge	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Andalusin, valse	Pouvaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Hautes heureuses	"	50
Chant du Lazarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	46
Feuilles d'automne, valse	Davids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Ariatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothie	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,
Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, octobre, 1875.

L'ÉCÔMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouveau ordre, sera de 14 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.